

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1899)
Heft: 1

Vereinsnachrichten: Aus Freiburg erhalten wir folgende erfreuliche Mitteilung [...] = Nous recevons de Fribourg la bonne nouvelle suivante [...]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Übereinkunft betreffend Druck des Blattes.

Zwischen dem Centralbureau und dem provisorischen Redaktionskomitee einerseits, sowie der Firma A. Benteli & Co., Druckerei in Bern anderseits, ist unter Vorbehalt der Genehmigung durch die Gesellschaft folgender Vertrag geschlossen worden:

1. Die Firma A. Benteli & Co. übernimmt den Druck und die Spedition unseres Vereinsorganes auf eigenes Risiko unter der Bedingung, daß dasselbe für die Mitglieder der Gesellschaft obligatorisch erklärt werde.

2. Der Preis für den Jahrgang ist festgesetzt auf fr. 2 bei monatlichem Erscheinen. Größe, Format und Ausstattung entsprechend der vorliegenden Probenummer.

3. Der Abonnementsbetrag wird jeweilen gleichzeitig mit dem Jahresbeitrag ein Cassiert.

Zu letzterem Punkte erlaubt sich der neue Central-Cassier folgende Abweichung vom bisherigen Modus vorzuschlagen:

„Die Jahresbeiträge sind in Zukunft durch die Sektions-Cassiere einzuziehen und jeweilen bis zum 1. Februar an die Central-Casse abzuliefern.“

Durch dieses Vorgehen wird dem Central-Cassier seine Arbeit wesentlich erleichtert und vor allem die Central-Casse durch den Wegfall der vielen Postporti reduzierter Nachnahmen nicht mehr so geschädigt, wie bis anhin.

Das Centralbureau bittet die verschiedenen Sektionen, sich anlässlich ihrer nächsten Sitzungen also darüber auszusprechen:

1. Ob an Format, Druck, Titel und Redaktion der vorliegenden Probenummer Aussezungen gemacht werden.

2. Ob sie damit einverstanden, daß

- a) das Blatt für die Mitglieder obligatorisch erklärt,
- b) der Jahresbeitrag infolgedessen von fr. 2 auf 4 erhöht und
- c) derselbe in Zukunft von den Sektions-Cassieren eingezogen und an die Central-Casse abgeliefert werden soll.

Die diesbezüglichen Mitteilungen sollen bis Ende Oktober an das Centralbureau gelangen.

Aus Freiburg erhalten wir folgende erfreuliche Mitteilung:

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous aviser que la première réunion de la section fribourgeoise des artistes peintres et sculpteurs suisses a eu lieu lundi der-

Arrangement concernant l'impression du journal.

L'arrangement suivant a été pris — sous réserve de ratification par la Société — entre le Comité central et la commission nommée pour la fondation d'un journal, d'une part, et M. A. Benteli-Kaiser, imprimeur à Berne, d'autre part:

1^o M. A. Benteli-Kaiser se charge, à ses risques et périls, de l'impression et de l'expédition de notre journal, toutes fournitures comprises, à condition que le journal soit déclaré obligatoire pour les membres de notre Société.

2^o Le prix a été fixé à fr. 2 par an. Le journal paraîtra mensuellement dans le format et l'arrangement de ce numéro d'essai.

3^o Le prix d'abonnement sera encaissé en même temps que la cotisation annuelle.

En ce qui concerne ce dernier point, le nouveau caissier central se permet de proposer le changement suivant au mode d'encaissement usuel jusqu'à présent:

« Les cotisations annuelles seront désormais recueillies par Messieurs les caissiers des sections et envoyées jusqu'au 1^{er} février au caissier central. »

Par ce système, non seulement le travail du caissier central sera allégé, mais il y aura surtout cet avantage, c'est que les paiements se feront plus régulièrement et que la caisse centrale n'aura plus autant de pertes à supporter pour ports de remboursements refusés.

Le Comité central prie les sections de discuter, à leurs prochaines réunions, les questions suivantes et de communiquer les décisions prises à ce sujet au Comité central.

Êtes-vous d'accord:

1^o Avec l'arrangement pris avec M. Benteli-Kaiser, le programme, le format et l'impression de ce numéro d'essai?

2^o Que notre journal soit déclaré obligatoire?

3^o Que la cotisation annuelle soit portée de fr. 2 à 4, prix du journal compris.

4^o Que les cotisations soient désormais recueillies par les caissiers des sections et remises jusqu'au 1^{er} février au caissier central?

Nous comptons recevoir réponse à ces questions de toutes les sections jusqu'à fin octobre prochain.

Nous recevons de Fribourg la bonne nouvelle suivante:

nier, 24 juillet courant, chez M. Hubert de Castella, rue de Zähringen.

Étaient présents :

M. HUBERT DE CASTELLA,

M. J. REICHLEN, peintre,

M. EUGÈNE DE WECK-DE BOCCARD, peintre,

M. FRÉDÉRIC DE SCHALLER, peintre,

M. REGAZZONI, sculpteur,

et le soussigné.

Manquait M. ROMAIN DE SCHALLER, architecte.

La nouvelle section constituée a nommé président M. Hubert de Castella et secrétaire le sous-

signé. — Sur la proposition de MM. Reichlen et Regazzoni, il sera ouvert l'hiver prochain un cours de modèle vivant pour les membres de la section.

En vous remerciant de l'intérêt que vous voulez bien porter à notre jeune section, je vous prie d'agréer, M. le président, l'assurance de ma très haute et très respectueuse considération.

Pour la section fribourgeoise,

Le secrétaire :

BROILLET, arch.

Wir entbieten dieser jüngsten unter den Sektionen unsere herzlichsten Grüsse und wünschen glückliches Gedeihen.

Nous présentons à la section de Fribourg, notre «Benjamin», nos meilleurs vœux pour sa prospérité.

Zusendung von Beiträgen für das Blatt.

Aus freiem Willen und auf eigene Verantwortung hin hat die für die Herausgabe eines Vereinsorganes bestellte Kommission die provisorische Redaktion desselben übernommen, entsprechend dem Sprichwort: „Probieren geht über studieren.“ Wenn sie sich also der nicht geringen Mühe unterzieht, bis auf weiteres die Herausgabe des Blattes zu besorgen, so erwartet sie bei dieser Arbeit von seiten der Mitglieder unterstützt zu werden. Mitteilungen aus der Vereinsthätigkeit der einzelnen Sektionen, über veranstaltete oder zu veranstaltende Ausstellungen, persönliche Anregungen etc. sind sehr erwünscht, ja direkt notwendig, und bitten wir die verehrlichen Herren Kollegen, solche recht zahlreich an Herrn Max Girardet, 41 Belpstrasse, Bern, gelangen zu lassen.

Verschiedenes.

Die Basler Künstlergesellschaft hat auf Anregung ihres Präsidenten beschlossen, die Figur des ersten Konkurrenzentwurfes zu einem Wettsteindenkmal von Max Leu † in Bronze gießen zu lassen und sodann in ihrem Lokal aufzustellen, wozu der Basler Kunstverein als Eigentümer der betr. Modelle in entgegenkommender Weise seine Einwilligung gegeben hat.

Paris. Die Sektion Paris hat Ferien bis anfangs Oktober; alsdann werden die regelmäßigen monatlichen Sitzungen wieder aufgenommen. Um die gleiche Zeit nehmen auch die Zusammenkünfte der „Association suisse des Artistes in Paris“ ihren Anfang.

Envoi de communications pour le journal.

La commission chargée des travaux préparatoires pour la fondation d'un journal veut bien, de sa propre initiative, se charger de rassembler et de compiler les nouvelles, notices, renseignements, en un mot, le matériel nécessaire pour notre journal, mais encore faut-il que ce matériel lui parvienne. — Pour cela, elle compte sur le concours des sections et de chaque membre de la Société.

Vous êtes donc instamment priés, Messieurs et chers collègues, de faire parvenir toutes les nouvelles pouvant intéresser les artistes, tels que : nouvelles des sections, expositions, motions individuelles, etc., etc., à M. Max Girardet, 41 Belpstrasse, à Berne. — Pour les membres de langue française, ces communications auront, outre l'avantage de les tenir au courant de ce qui se passe en fait d'art, encore celui-ci, c'est que, plus ils nous enverront d'articles eux-mêmes, moins ils auront à digérer de notre «français fédéral.»

Nouvelles diverses.

La Société des artistes de Bâle a décidé, sur la proposition de son président, de faire fondre en bronze la *figure* du premier concours du monument *Wettstein*, faite par *Max Leu* †, et de la placer dans son local. — Le «Basler Kunstverein», propriétaire du modèle, a gracieusement donné son autorisation pour cela.

Paris. La section de Paris reprendra ses séances mensuelles au commencement d'octobre. En même temps recommenceront aussi les réunions de l'Association des artistes suisses à Paris.